

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 16 JUILLET 2020

Le 16 juillet 2020 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Nuisement-sur-Coole, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 11 juillet 2020.

<u>Nombre de délégués :</u>	
- en exercice	44
- présents	36
- représentés ou ayant donné pouvoir	8
- votants	44
- ont voté pour	44
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Alexandre BODIN, Anne BRAZE, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Françoise DROUIN, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Michel JACQUET, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jean-Marie ROSSIGNON, René SCHULLER, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Eric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Étaient représentés : Philippe BIAL par Gilles NOIZET (suppléant), Evelyne DRAN par Catherine PUJOL (pouvoir), Célia DUVAL par Milène ADNET (pouvoir), Etienne HERISSANT par René SCHULLER (pouvoir), William MATHIEU par Claudy MATHIEU (suppléante), Freddy MELLET par Eric PIGNY (pouvoir), Joël PERARDEL par Bernard MAHOUT (suppléant), Jérôme ROUSSINET par Martine MENISSIER (suppléante).

DÉLIBÉRATION
N° 909-2020

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET :
Désignation des membres du
Groupe d'Action Locale du
Programme LEADER

Le conseil nomme Mme Martine MENISSIER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Dans le cadre du Programme LEADER porté par le pays de Châlons, un Groupe d'Action Local est en place, chargé de sélectionner les dossiers pouvant bénéficier d'une aide au titre du programme. La Communauté de Communes compte parmi le Comité de Programmation de ce GAL deux représentants titulaires et deux suppléants.

Monsieur le Président appelle les élus souhaitant se porter candidat au titre de représentant titulaire à se faire connaître.

M. Noël VOISIN DIT LA CROIX et M. Pascal VANSANTBERGHE se portent candidats au titre de représentants titulaires.

M. Daniel HERBILLON et M. Raphaël LEONE se portent candidats au titre de représentants suppléants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE

M. Noël VOISIN DIT LA CROIX et M. Pascal VANSANTBERGHE en tant que représentants titulaires,

M. Daniel HERBILLON et M. Raphaël LEONE en tant que représentants suppléants,

pour siéger au sein du Groupe d'Action Locale du Programme LEADER porté par le Pays de Châlons.

ACTE REÇU LE

24 JUIL. 2020

PREFECTURE DE LA MARNE



Extrait certifié conforme,

Le Président,

Julien VALENTIN